



Pièces à fournir lors d'une demande de carte nationale d'identité et/ou de passeport

Avant de prendre rendez-vous pour déposer une demande de carte d'identité ou de passeport, **vous devez obligatoirement faire une pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr/>**

Si votre commune de naissance est dématérialisée, vous n'avez pas besoin de fournir d'acte de naissance

Dans tous les cas, vous devez fournir :

En cas de renouvellement, apporter les anciens titres (passeport, carte d'identité)

1 formulaire de pré-demande	➤ Vous devez effectuer une pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr et apporter la pré-demande imprimée en format papier lors de votre rdv				
Photographies d'identité	➤ Vous devez apporter la planche photo entière, en couleur, non découpée, datée de moins de 6 mois et conforme aux normes (expression neutre, visage, oreilles et cou parfaitement dégagés, tête nue, pas de frange sur les sourcils, pas de lunette, sans boucles d'oreilles). La norme s'applique également aux enfants mineurs. ➤ Le fond blanc est strictement interdit. ➤ Pour les enfants en bas âge, privilégier les photos réalisées chez un photographe.				
Un justificatif de domicile	➤ Exemple : Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de fournisseur d'accès à internet ou de téléphone (fixe ou portable accepté) ➤ Un titre de propriété ➤ Attestation ou facture d'assurance de votre logement ➤ Quittance de loyer émise par une agence immobilière ou un organisme social				
Si vous êtes hébergé(e) ou enfant de plus de 18 ans résidant chez les parents	➤ Une attestation d'hébergement datée et signée certifiant que vous habitez chez la personne depuis plus de 3 mois ➤ Une photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge ➤ Un justificatif de domicile de moins d'un an au nom et prénom de l'hébergeant ➤ Un justificatif de domicile de moins d'un an au nom du demandeur (attestation de droit sécurité sociale)				
Pour les mineurs ATTENTION : Le demandeur mineur doit impérativement être présent lors du dépôt de la demande de titre d'identité <i>Si le mineur à moins de 12 ans, il n'est pas nécessaire qu'il soit présent au moment du retrait</i>	➤ Pièces d'identité des deux parents (si un des parents est absent, photocopie de sa pièce d'identité + attestation écrite autorisant le dépôt du dossier) En cas de non séparation : ➤ Justificatif de domicile au deux noms des parents En cas de divorce : ➤ Jugement de divorce + justificatif de domicile des deux parents En cas de séparation : ➤ Jugement de garde + justificatif de domicile des deux parents ➤ Attestation sur l'honneur signé des deux parents en cas de garde à l'amiable				
Timbres fiscaux A acheter sur www.timbres.impots.gouv.fr ou dans un bureau de tabac	<table> <tr> <th>Pour un passeport :</th><th>Pour une carte nationale d'identité :</th></tr> <tr> <td> ➤ Majeur86€ ➤ Mineur de plus de 15 ans42€ ➤ Mineur de moins de 15 ans17€ </td><td> ➤ En cas de première demande ou de renouvellement ... Gratuit ➤ En cas de perte ou de vol ... 25€ </td></tr> </table>	Pour un passeport :	Pour une carte nationale d'identité :	➤ Majeur86€ ➤ Mineur de plus de 15 ans42€ ➤ Mineur de moins de 15 ans17€	➤ En cas de première demande ou de renouvellement ... Gratuit ➤ En cas de perte ou de vol ... 25€
Pour un passeport :	Pour une carte nationale d'identité :				
➤ Majeur86€ ➤ Mineur de plus de 15 ans42€ ➤ Mineur de moins de 15 ans17€	➤ En cas de première demande ou de renouvellement ... Gratuit ➤ En cas de perte ou de vol ... 25€				

ATTENTION : Tout dossier incomplet entraînera le refus d'enregistrer votre demande de titre d'identité.